

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023, le 07 décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

**Présents** : Mmes : CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

**Absents excusés** : Mme BORONKAI Katalin donne procuration à CHARBUILLET Stéphanie ; BOURNIGAL Virginie donne procuration à CADIOU Élodie ; CALON Myriam ; LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : CHARBUILLET Stéphanie

**Objet de la délibération** : Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2024

060-2023 – Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2024

**Rapporteur** : Monsieur Arnaud Cozien, adjoint au maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront appliqués à partir du 1er janvier 2024. Monsieur Cozien indique que la situation financière actuelle du budget eau, permet de maintenir, pour l'année 2024, la remise exceptionnelle de 10 € accordée aux abonnés en 2023, au niveau du tarif de l'eau, sur la part fixe communale de l'abonnement annuel.

Aussi, il propose de fixer les nouveaux tarifs de la manière suivante à compter du 1er janvier 2024 :

	<u>Tarif 2023</u>	<u>Tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024</u>
<b>Tarif de l'eau :</b>		
- Abonnement part fixe communale	30 € HT / an (remise exceptionnelle pour 2023)	30 € HT / an (renouvellement remise exceptionnelle pour 2024)
- Part variable communale	0.40 € HT / an	0.40 € HT / m3
<b>Redevance d'assainissement collectif :</b>		
- Abonnement part fixe	45 € HT / an	45 € HT / an
- Part variable sur la consommation d'eau de 0 à 250 m3	0.70 € HT / m3	0.70 € HT / m3
- Part variable sur la consommation d'eau au-delà de 250 m3	0.15 € HT / m3	0.15 € HT / m3

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 029-212902118-20231207-060\_2023-DE

Monsieur Cozien propose également de maintenir le tarif du raccordement à l'assainissement collectif actuellement à 1800€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Entendu les explications de Monsieur Cozien et de Monsieur le Maire, le conseil municipal, acceptent, à l'unanimité des membres présents, les propositions faites ci-dessus concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/12/2023

Le Maire

Grégory LE GUILLOU

